



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/10/19

Dossier complet le :

25/10/19

N° d'enregistrement :

219 009029

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une piste VTT existante (candidature centre de préparation aux Jeux 2024)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CORREIA Eric,

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 4 8 2 5 0 0 0 1 4

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44d	Autres équipements sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement de la piste de VTT consiste, sur des tracés existants utilisés aujourd'hui par des vététistes et des randonneurs, à aménager un circuit de VTT cross-country répondant aux exigences du haut-niveau en termes de difficultés pour répondre aux attentes des candidats à une sélection pour les jeux olympiques de 2024 et permettre à Guéret d'obtenir le label 'Centre de Préparation aux Jeux'.

Pour répondre à ces exigences, il convient d'aménager 2 pierriers (voir plan joint), le reste du circuit répondant déjà aux critères internationaux (dénivelés, dévers, singles, variétés des revêtements de sols - racines, cailloux, herbe ou pistes - relances...)

Pour répondre aux exigences de sécurité et de maintien permanent de la piste aux usagers locaux ou en séjours, il convient également de créer un passage souterrain sous la route forestière (voir plan joint) à réaliser sous un remblais avec une buse d'un diamètre permettant le passage d'un vététiste (180 à 200 cm de diamètre).

Enfin, le projet consiste à créer un local technique sur une surface de 80 à 100m², dont 30 à 40m² de fermés et 50 à 60m² de auvent, sur la zone stabilisée servant actuellement de parking (voir plan joint).

Aucun travail de démolition ou de coupe d'arbres n'est prévu pour ce projet.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- * conforter le site actuel pour accueillir les vététistes soucieux de se préparer dans une configuration proche de celle des Jeux de 2024 ;
- * Accueillir tous les ans des compétitions de cross-country VTT de niveau régional, national et/ou international ;
- * contribuer à la réussite de la candidature de "Guéret, Centre de préparation aux Jeux" inscrite dans l'une des dynamiques essentielles du plan particulier pour la Creuse ;
- * Contribuer à renforcer l'attractivité naissante du Grand Guéret et de la Creuse dans le domaine des sports de nature ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consiste à créer :

- * deux pierriers d'environ 25m de long chacun avec une hauteur variable de 30cm à 1m réalisés avec un apport de petits rochers issus de carrières locales. Ces rochers seront acheminés par camions et mis en œuvre à l'aide de mini-pelles ;
- * un passage souterrain avec busage sous un remblais à créer sur la voie forestière existante ;
- * un balisage spécifique au nouvel aménagement sur piquets en châtaigner ;
- * un local technique de 30m² pour le stockage du matériel de sécurisation du circuit utilisé pour les compétitions ;
- * un auvent de 50m² dans le prolongement du local technique servant de point de regroupement pour les usagers, les clubs et les teams ;
- * des toilettes sèches
- * une bâche de stockage des eaux de pluie et / ou des eaux de captage de la source naturelle présente sur le site (hors période de restriction) de 10 à 20m³ ; un système de dérivation permettra de renvoyer l'eau de la source vers le milieu naturel lors des pénuries d'eau.
- * un bac de rétention et un déshuilleur permettant le nettoyage des VTT réservés aux groupes et aux compétitions.

Les travaux sur la piste seront réalisés sur la période octobre à mars pour réduire au maximum les effets indésirables sur la faune et la flore.

La communauté d'agglomération du Grand Guéret assurera la maîtrise d'ouvrage du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet consiste à mettre à disposition gratuitement, des clubs, des équipes et des pratiquants libres un circuit de 5,2km répondant aux exigences du haut-niveau.

2 à 3 fois par an, le circuit pourra être réservé pour l'organisation de compétitions sous l'égide des associations locales et notamment de l'association Creuse Oxygène Guéret (Trophée Massi, Oxygène Cup, Trophée de France du Jeune Vététiste, Coupe de France, Coupe du Monde...);

L'accès au local technique sera réservé au groupe sur réservation auprès de la communauté d'agglomération du Grand Guéret. L'accès à l'eau sera strictement réglementé sans possibilité d'accès pour le public. Seuls les groupes autorisés pourront mettre en œuvre le compresseur (fermé dans le local) pour nettoyer les vélos.

L'ouverture et la fermeture des toilettes sèches seront gérées par une serrure automatique programmée.

L'accès au auvent sera libre.

Le service sports nature de la communauté d'agglomération assurera l'entretien de l'ensemble du site (piste et locaux).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire pour la réalisation du local technique sera déposé dans le cadre du dossier de maîtrise d'œuvre à venir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la piste :	5200m
Largeur moyenne de la piste :	1,50m à 3m
Pierrier n°1 :	25m x 3m (75m ²)
Pierrier n°2 :	25m x 3m (75m ²)
Passage souterrain	10m x 2m (20m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Guéret - Parking Pierre La Grosle -
Forêt de Chabrières

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Guéret

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'Espace VTT des Monts de Guéret a été créé à la fin des années 1990 et labellisé par la fédération française de cyclisme. Les circuits de randonnées pédestre ont été réalisés au début des années 2000 et les circuits trails inaugurés le 1er février 2019. Le projet de piste "olympique" emprunte les tracés existants sans les modifier à l'exception des pierriers, du passage souterrain et de 2 virages à retravailler.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forêt de Chabrières - n° 740006112 / IR : 230 000 26
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Captage d'une source naturelle pour alimenter une réserve d'eau de 10 à 20m3 hors période de restriction pour lavage des VTT lors de l'accueil de groupes ou de délégations et/ou lors de compétitions. Dans tous les cas la quantité d'eau utilisée ne dépassera pas quelques centaines de m3 par an et dans tous les cas moins de 1000m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisations de pierres et rochers issus de carrières locales.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet conçu avec l'ensemble des partenaires (DREAL, ONF, Préfecture, DDT...) est conçu pour restreindre au maximum les effets sur la faune, la flore et les habitats. Les perturbations les plus importantes se produiront en phase travaux (notamment le bruit des engins de chantier) et lors des grosses manifestations (concentration de présence humaine sur 5 à 10 jours par an). Le reste du temps, la perturbation sera faible avec le passage des usagers sur la piste.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il semble que le projet tel que nous avons pu l'appréhender avec l'analyse Natura 2000 n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit.e au formulaire standard de données du site. Si tel devait être le cas, le circuit pourra être dévié.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents. FR7401147. Un petit ruisseau à environ 100m.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Depuis le 25 janvier 1929, des amas granitiques ont été classés sans périmètre de protection. Pierre La Grosle se situe au sud et dans le périmètre du circuit VTT. Toutefois le circuit n'empruntera en aucun point l'amas en question. Il passera à côté à environ 50m du site classé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme l'espace naturel et forestiers à l'identique de ce qui se fait aujourd'hui. Il n'y a donc pas de nouvelle consommation. Nous avons supprimé du projet une zone de remblais pour éviter tout impact après échange avec les services de la DDT.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un point de lavage pour les VTT se fera avec la création d'un bac de décantation et un déshuileur pour empêcher tout rejet de graisse dans la nature. Par ailleurs les seuls véhicules à moteur susceptibles d'emprunter le circuit sont les véhicules affectés aux secours et à la sécurité.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : véhicules affectées au chantier de type mini-pelles et camions bennes. En phase exploitation : Usagers du site à pied ou à VTT.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux : engins de chantier En phase exploitation : usagers du site comme c'est le cas aujourd'hui. Nuisances sonores provoquées actuellement par les véhicules circulant sur la D940

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eau de lavage des VTT après passage dans un déshuileur et bac de décantation.</p> <p>Dans le milieu naturel situé autour du local technique.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui, à l'occasion des manifestations. Pour chacune d'elles, les organisateurs devront souscrire une convention avec Evolis 23 pour la récupération et le traitement des déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le local technique sera soumis aux prescriptions fixées par la DRAC et les Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Par rapport au projet initial, le tracé a été revu pour éviter des zones humides et ainsi éviter les effets négatifs pour la flore et la faune du site. Il a été décidé également de n'apporter aucun fluide (eau et électricité) sur le site pour réduire les effets d'une urbanisation du site. L'eau sera captée sur la source située à proximité dans le strict respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Concernant la protection du captage du Chiroux, nous respecterons scrupuleusement l'arrêté n°2009 - 292 - 09 qui prévoit notamment un entretien exclusivement mécanique des chemins d'accès (haut de la piste VTT), l'interdiction d'installation d'ouvrage de stockage ou d'évacuation d'eaux usées dans le périmètre de protection rapprochée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de la préexistence de circuits de VTT et de randonnées sur le site, du travail réalisé en amont avec les services de la préfecture, de la DDT et de la Dréal, il ne nous semble pas nécessaire d'avoir recours à une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Transmission à venir de la vidéo de présentation de la piste.

9. Engagement et signature

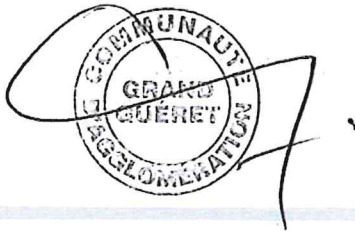
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Guéret

le,

Signature



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE GRAND GUÉRET AGGLOMÉRATION' around the perimeter.

Aménagement piste VTT existante
centre de préparation aux Jeux
Vue aérienne avec points de vue

Annexe 8-1-3

Local technique



— Tracé du circuit

0 0,400
kilomètres

**Aménagement piste VTT existante
centre de préparation aux Jeux
Plan occupation du sol**

Annexe 8-1-5

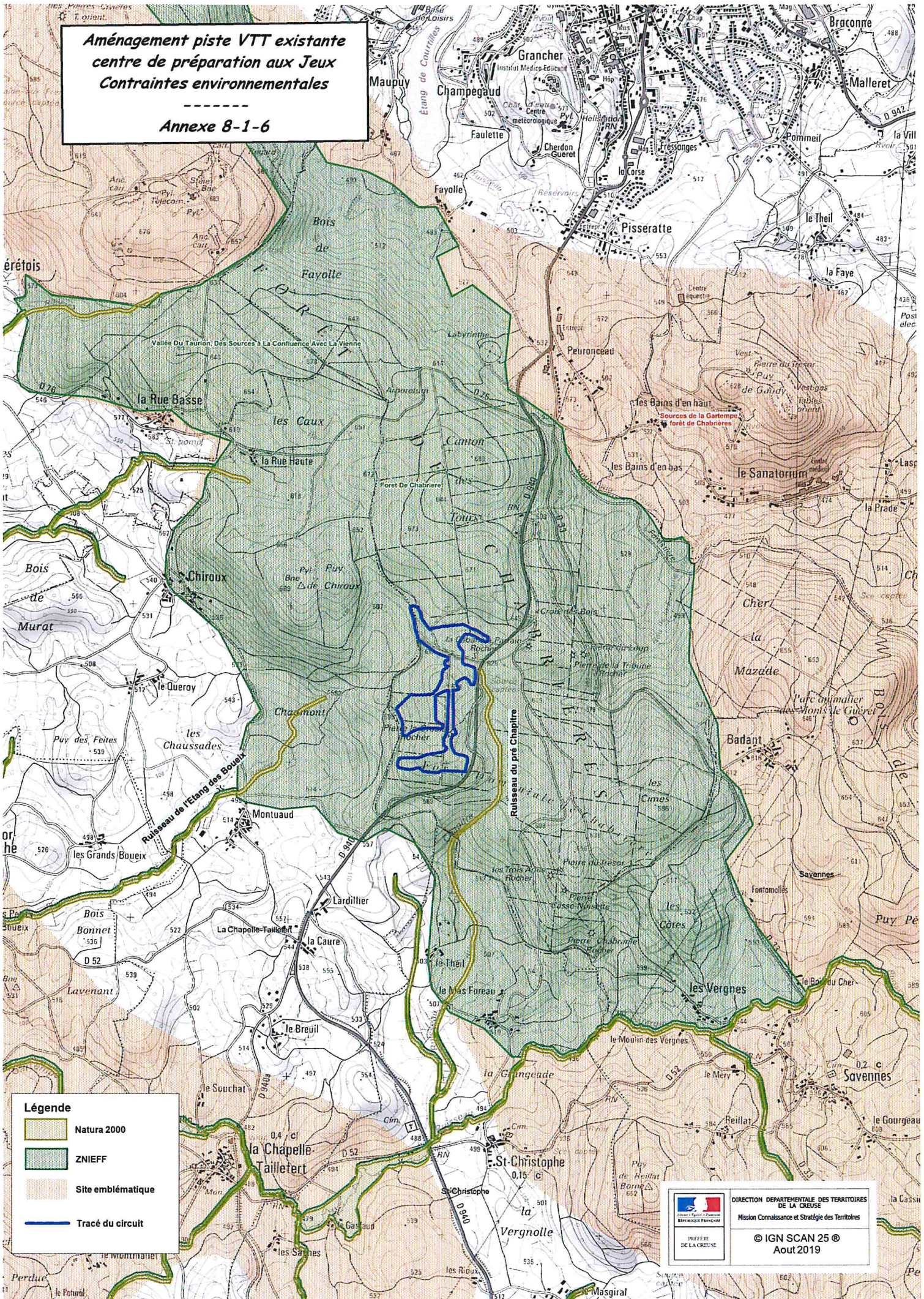
Local technique

- Tracé du circuit
- Ruisseau
- Construction
- Parcelle cadastrale

0 0,400
kilomètres

**Aménagement piste VTT existante
centre de préparation aux Jeux
Contraintes environnementales**

Annexe 8-1-6



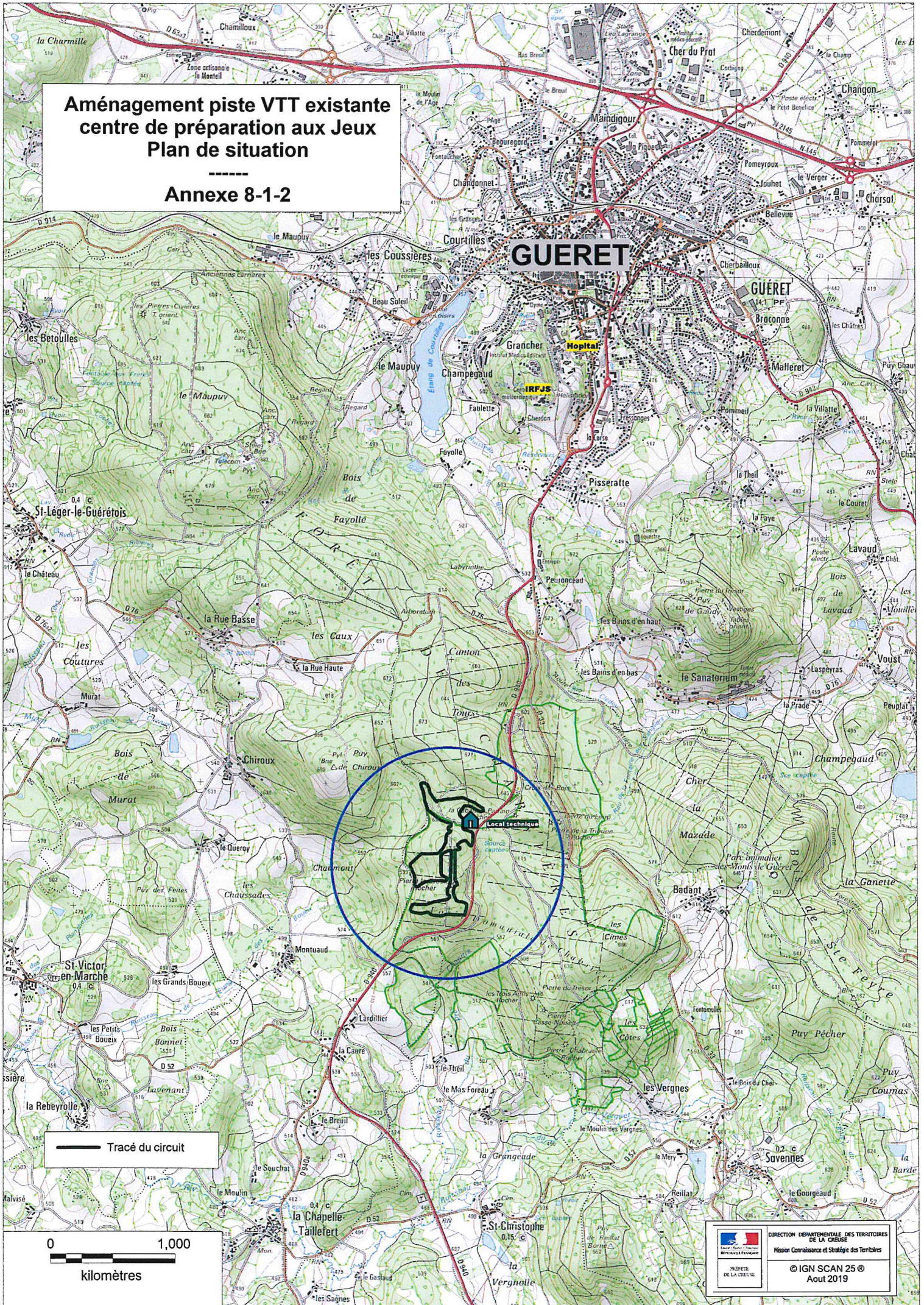
Légende

- Natura 2000
- ZNIEFF
- Site emblématique
- Tracé du circuit


DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA CREUSE
Mission Connaissance et Stratégie des Territoires
© IGN SCAN 25 ©
Aout 2019

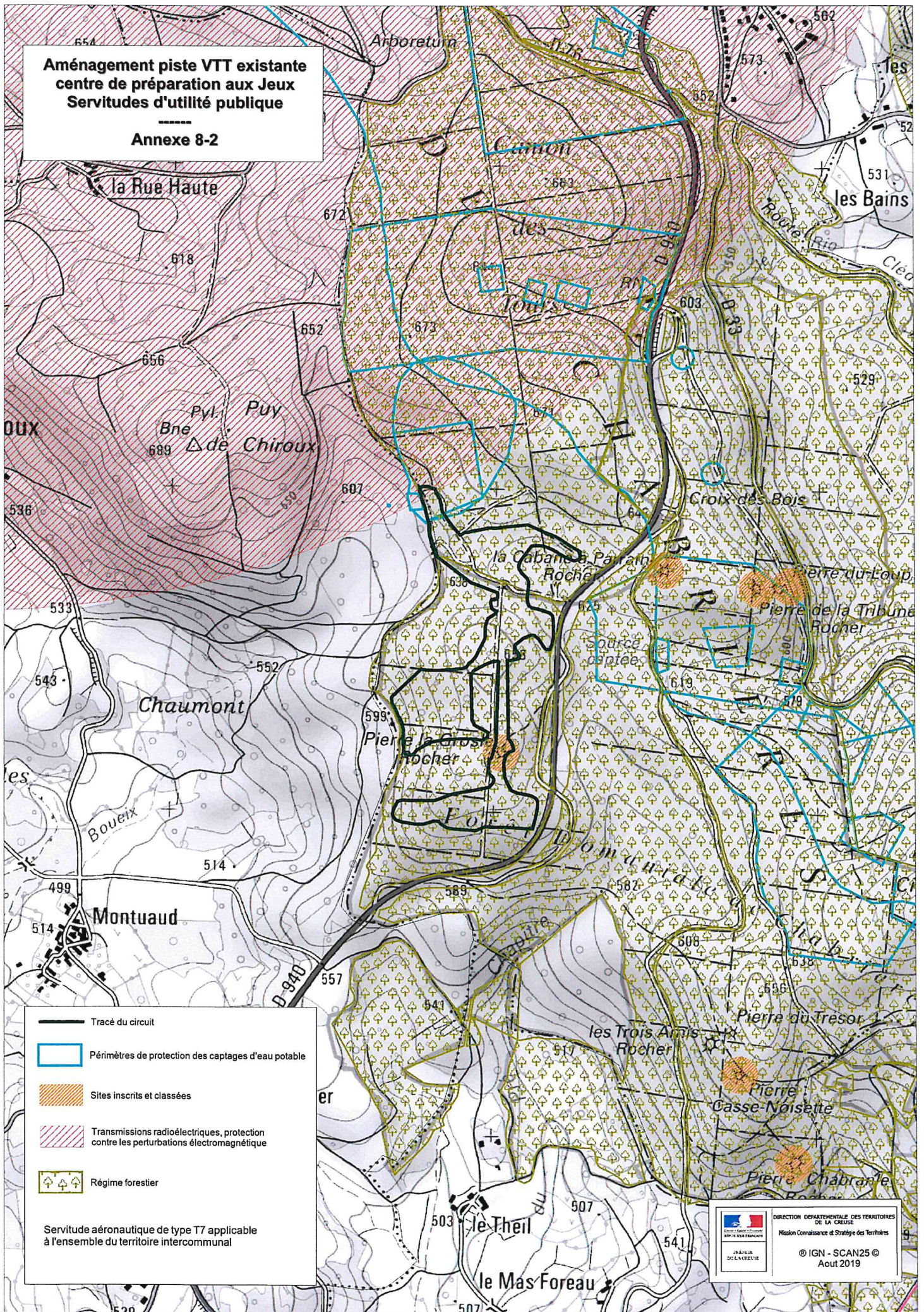
Aménagement piste VTT existante centre de préparation aux Jeux Plan de situation



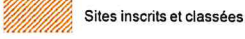
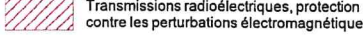

Annexe 8-1-2



**Aménagement piste VTT existante
centre de préparation aux Jeux
Servitudes d'utilité publique**

Annexe 8-2

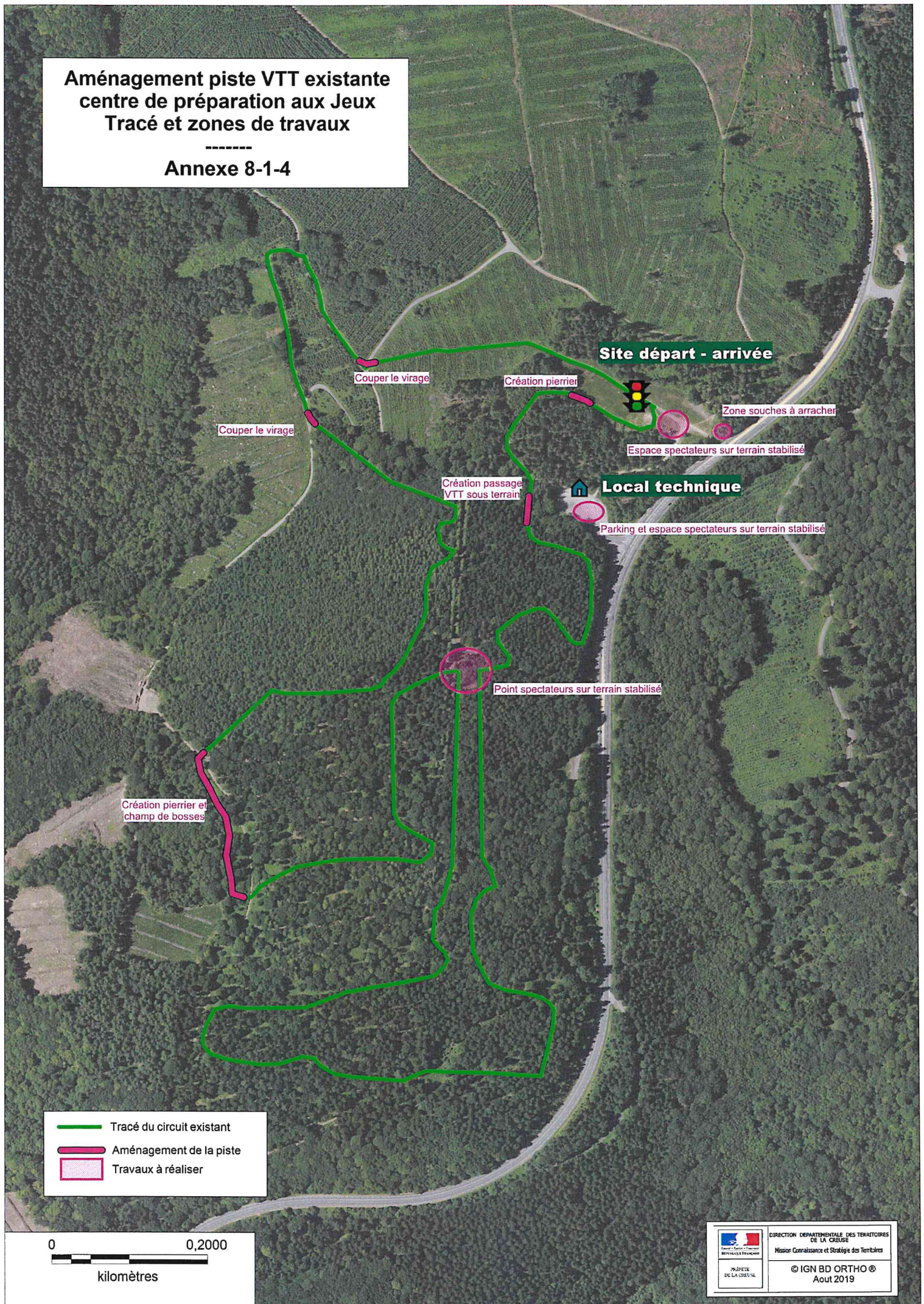


-  Tracé du circuit
-  Périmètres de protection des captages d'eau potable
-  Sites inscrits et classés
-  Transmissions radioélectriques, protection contre les perturbations électromagnétique
-  Régime forestier

Servitude aérienne de type T7 applicable à l'ensemble du territoire intercommunal

**Aménagement piste VTT existante
centre de préparation aux Jeux
Tracé et zones de travaux**

Annexe 8-1-4



Circuit préolympique de Pierre Grosle Vue aeriene

Hopital

IRFJS

GUERET

Captage de Guéret

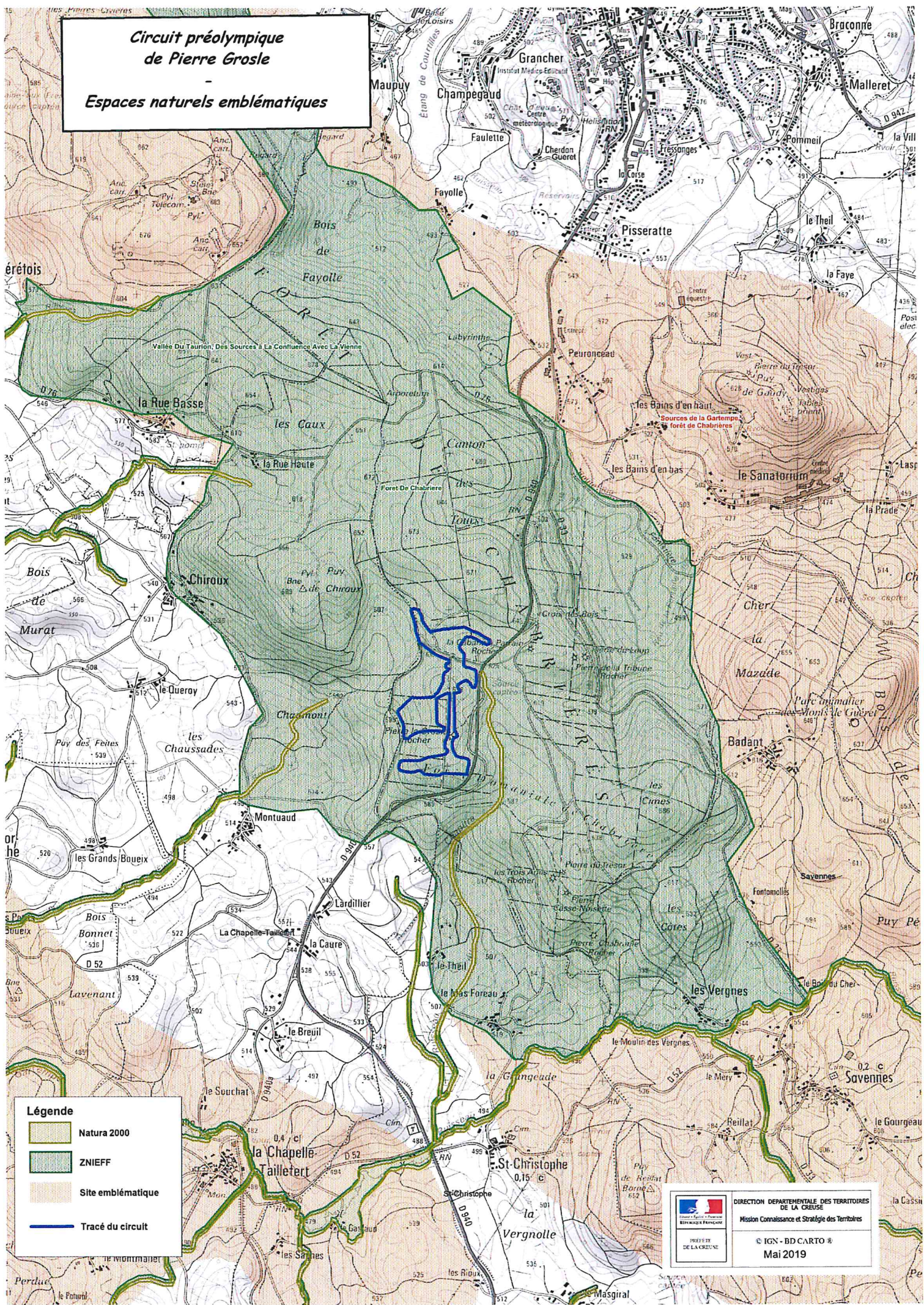
Captage de la
Chapelle Tallofert

Local technique

Tracé du circuit

0 0,6000
kilomètres

**Circuit préolympique
de Pierre Grosle**
-
Espaces naturels emblématiques

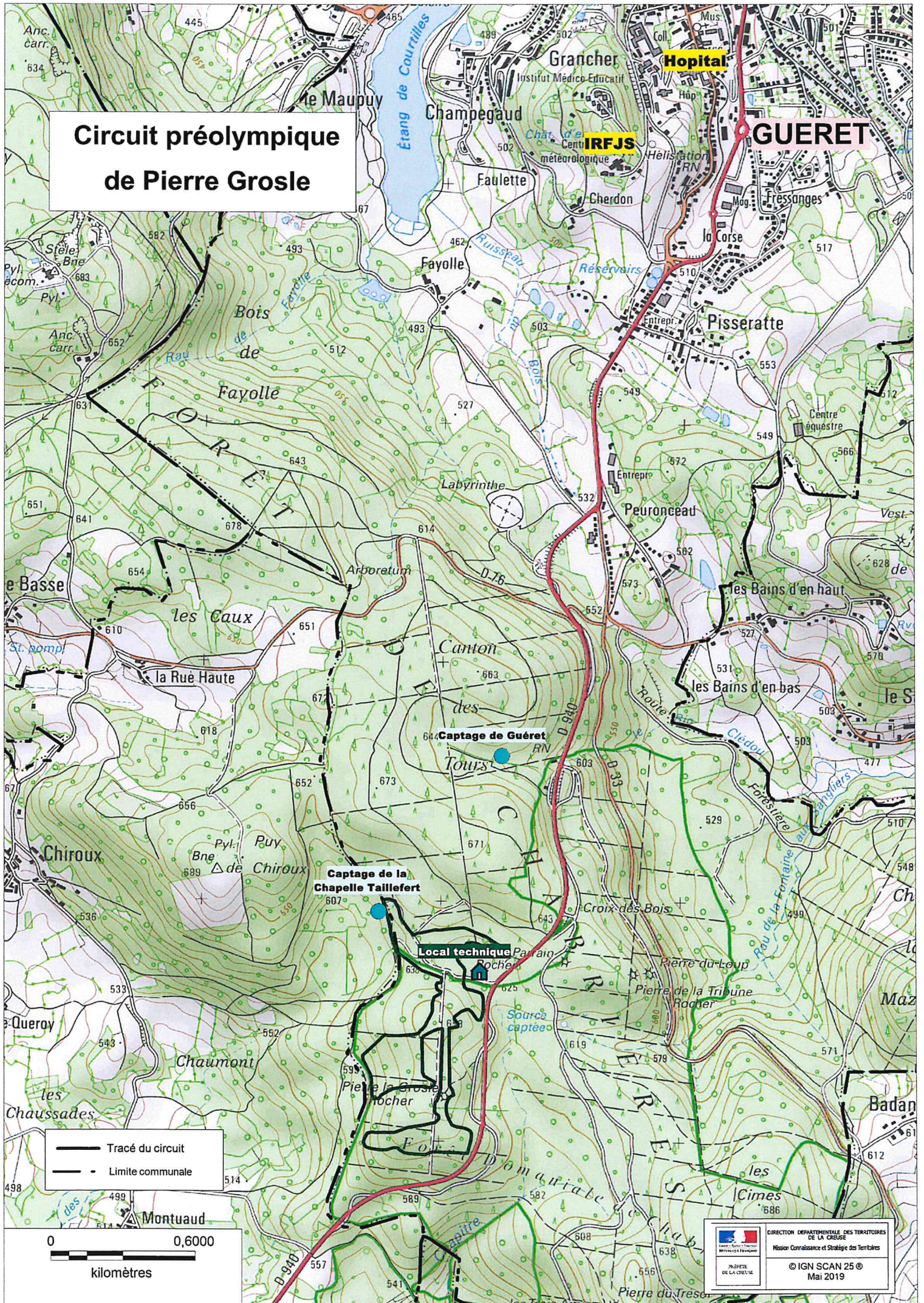


Légende

- Natura 2000
- ZNIEFF
- Site emblématique
- Tracé du circuit


DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE
 Mission Connaissance et Stratégie des Territoires
 © IGN - BD CARTO
 Mai 2019

Circuit préolympique de Pierre Grosle



Hopital

IRFJS

GUERET

Bois de Fayolle

Canton des Tours

Captage de la Chapelle Taillefert

Local technique Parain Rocher

Tracé du circuit
- - - Limite communale

0 0,6000
kilomètres

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE
Mission Connaissance et Stratégie des Territoires
© IGN SCAN 25 © Mai 2019

Circuit préolympique de Pierre Grosle Zonage PLU

Local technique

- Tracé du circuit
- Limite zonage PLU

0 0,400
kilomètres

 **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE**
Mission Connaissance et Stratégie des Territoires
PRÉFECTURE DE LA CREUSE
© IGN BD ORTHO © Mai 2019

DESCRIPTIF SUCCINT DU PROJET OU L'ACTIVITE

NATURE DU PROJET : Aménagement d'une piste VTT existante

Aménagement, manifestation, activité...

LOCALISATION PRECISE :

Commune(s) concernée(s), adresse le cas échéant, et N° de toutes les parcelles cadastrales

COMMUNE N°1 : GUERET

ADRESSE COMPLETE : Parking Pierre La Brosse - D940 - Chabrières

Liste des parcelles concernées : CH19 - CH20 - CH21 - CH243 - CH168 - CH164 - CH163 - CH162 - CH161 - CH159 - CH167 - CH275 - CH274 - CH260 - CH251

Autres communes (éventuellement) :

COMMUNE N°2 : _____

ADRESSE COMPLETE : _____

Liste des parcelles concernées : _____

COMMUNE N°3 : _____

ADRESSE COMPLETE : _____

Liste des parcelles concernées : _____

DUREE PREVISIONNELLE en jours

Des travaux ou de la phase de mise en place pour les activités permanentes, type construction, et de réalisation pour les activités provisoires ou temporaire

6 MOIS

DATE DE COMMENCEMENT OU DE REALISATION en jours

Des travaux ou de la phase de mise en place pour les activités permanentes, type construction, et de réalisation pour les activités provisoires ou temporaire

OCTOBRE 2021

Cette date est prévisionnelle OU BIEN Cette date est certaine

EMPRISE AU SOL

Le cas échéant

NOMBRE DE PARCIPANTS ou INTERVENANTS, dont encadrement mais hors spectateurs

Le cas échéant

Jusqu'à 600 sur les manifestations importantes

NOMBRE DE SPECTATEURS

Le cas échéant

Jusqu'à 1000 sur les manifestations importantes

LEPROJET IMPLIQUE-T'IL A VOTRE CONNAISSANCE, y compris en phase de construction ou de mise en place, le cas échéant :

-NOTABLEMENT DU BRUIT, DES VIBRATIONS : Oui Non

Descriptif : Pour la mise en place des pierriers et de la buse de traversée de route

DES REJETS EN MIEUX NATUREL : Oui Non

Descriptif : _____

UNE MODIFICATION TEMPORAIRE DE L'ETAT DU SOL : Oui Non

Descriptif : _____

SITES NATURA2000 POUR LES QUELS VOUS FOURNISSEZ L'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

Attention, l'évaluation d'incidences ne porte pas nécessairement uniquement sur le site dans lequel se situe votre projet ou activité, ou sur le site le plus proche (sous réserve des exceptions réglementaires figurant à la liste Nationale du décret 2010-365). L'évaluation des incidences porte sur les sites dont l'éloignement vis à vis de votre projet et les spécificités font que l'on ne peut exclure d'emblée la survenue d'interaction. En cas de doute, contacter le service administratif de référence ou directement la DDT de la Creuse.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) :

SITES:	N° :	Sites Concernés par la présente évaluation :		Distance au site *	
		OUI	NON	Dedans	Distance minimale en Kilomètres
BASSIN DE GOUZON	FR7401124	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ETANG DES LANDES ZPS	FR7412002	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TOURBIERE DE L'ETANG DU BOURDEAU	FR7401125	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VALLEE DE LA GIOUNE	FR7401128	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VALLEE DE LA CREUSE	FR7401129	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GORGES DE LA GRANDE CREUSE	FR7401130	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER	FR7401131	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIVIERE	FR7401145	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VALLEE DU TAURION ET AFFLUENTS	FR7401146	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VALLEE DE LA GARTEMPE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS	FR7401147	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0.1
HAUTE VALLEE DE LA VIENNE	FR7401148	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FORET D'EPAGNE	FR7401149	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PLATEAU DE MILLEVACHES	FR7412003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

* A ne renseigner que si vous le site est concerné par l'évaluation. Il vous est conseillé de joindre tout document cartographique permettant de localiser précisément votre projet ou activité .

Les informations concernant les sites Natura2000 sont disponibles sur le site Internet www.natura2000.fr, auprès de la DDT de la Creuse, auprès de la DREAL Limousin, et, pour une part, en mairie des communes comprises dans le site considéré. En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la DDT de la Creuse (SERRE /BERMT).

EVALUATION DES INCIDENCES

Au vue des caractéristiques de votre projet, exposées plus haut, et des informations dont vous disposez * sur le ou les sites Natura2000 mentionnés plus haut, vous déclarez :

N°1 : Etre en mesure d'assurer que l'activité ou le projet, objet de la présente évaluation n'est pas susceptible d'avoir un effet notable sur l'une des espèces ou l'un des habitats à l'origine de la désignation de l'un des sites et plus généralement, que le projet ou l'activité n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites (en particulier, tels que mentionnés dans les Documents d'objectifs)

N°2 : Avoir constaté ou supposé à l'occasion de l'évaluation des incidences simplifiée, la possibilité d'une incidence notable sur l'un des sites au moins ou une menace potentielle vis à vis des objectifs de conservation.

N°3 : **NE PAS** être en mesure d'assurer que l'activité ou le projet, objet de la présente évaluation n'est pas susceptible d'avoir un effet notable sur l'une des espèces ou l'un des habitats à l'origine de la désignation de l'un des sites et plus généralement, que le projet ou l'activité n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites (en particulier, tels que mentionnés dans les Documents d'objectifs)

* Les informations concernant les sites Natura2000 sont disponibles sur le site Internet www.natura2000.fr, auprès de la DDT de la Creuse, auprès de la DREAL Limousin, et, pour une part, en mairie des communes comprises dans le site considéré. En cas de doutes, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la DDT de la Creuse (SERRE /BERMT).

AUTRES CAS :

VOTRE PROJET NE PEUT PAS ETRE REALISE EN L'ETAT

Si vous avez coché N°2 à la partie Evaluation des incidences, prenez l'attache des services de la DDT de la Creuse, soit directement soit par le biais du service instructeur de la procédure.

Si vous avez coché N°3 à la partie Evaluation des incidences, vous devez réaliser ou faire réaliser une évaluation complète des incidences. Vous pouvez prendre l'attache des services de la DDT de la Creuse.

Direction Départementale des Territoires de la Creuse
Cité Administrative BP 147 – 23003 GUERET Cedex
Standard : 05 55 61 20 23

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
Exemplaire original de cette demande complétée et signée	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>	
Carte 1/25 000ème de localisation du projet	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>	
Plan cadastral	Le cas échéant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOS ENGAGEMENTS (cases à cocher obligatoirement afin que la présentation de l'évaluation des incidences N2000 sous cette forme simplifiée soit recevable)

Je juge utile, pour la lisibilité et la complétude de mon évaluation des incidences Natura 2000, de compléter le présent document par d'autres pièces :

OUI NON

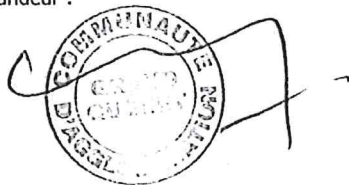
Si vous avez coché oui, lister ou référencer ici les documents que vous avez adjoint :

Cartes et plans présentant le tracé du parcours, les emplacements des aménagements et les zones spectacles prévues à l'occasion des manifestations régionales, nationales ou internationale prévues sur le site.

- Je déclare avoir pris connaissance des dispositions des articles R-419-19 et suivants du code de l'Environnement.
- Je déclare en conséquence être informé du fait, que l'Administration peut être amenée à me demander la fourniture de documents complémentaires ou d'une évaluation des incidences complète en cas d'insuffisance des documents fournis.
- Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et complets

Fait à GUERET le _____

Signature(s) du demandeur :



Les informations recueillies font ou peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service instructeur

Récapitulatif :

date de réception :

Les éléments initiaux avancés sont satisfaisants : suffisants et fondés en particulier

OUI

NON

D'autres éléments ont été demandés avant arbitrage définitif :

OUI en date du :

NON

Les éléments demandés ont été fournis :

OUI en date du :

NON

PARTIELLEMENT

Leur contenu est satisfaisant :

OUI en date du :

NON

Le dossier a fait l'objet d'une visite terrain en cours d'instruction

OUI en date du :

NON

Le dossier devra ou pourra faire l'objet d'une constatation terrain en cours ultérieure

OUI

NON

Le pétitionnaire déclare ne pas avoir d'effets notables :

OUI

NON

L'AVIS DEFINITIF EST FAVORABLE DEFAVORABLE

Nom de l'agent instructeur: _____

Date :

Cachet et Signature :